

LA PETITE PIERRE

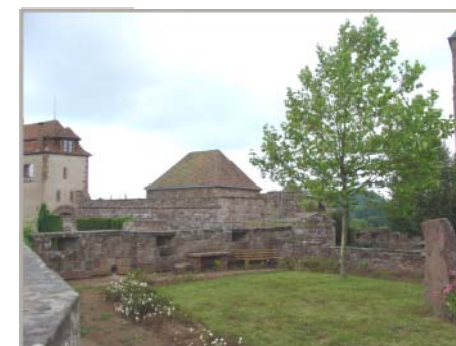
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé par DCM du 1^{er} Juin 2007

Le Maire,

Jean MICHAELY

5. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT



Prospectives
Urbaines



Orientations d'aménagement

Les orientations d'aménagement portent sur des secteurs particulièrement stratégiques pour le développement du village.

Création d'un centre animé par le regroupement d'équipements collectifs

L'unité foncière libérée par l'ancienne gendarmerie constitue, de part sa situation en bord de rue Principale, axe structurant de la commune, et sa proximité avec la salle polyvalente, un site privilégié pour regrouper des équipements permettant de créer un centre animé par la vie du village.

Cet espace accueillera :

- de l'habitat collectif de qualité, innovant sur le plan de la qualité environnementale, accessible à partir de la salle polyvalente et de la rue principale ;
- un commerce de proximité du type supérette avec station service, accessible à partir de la rue principale.

Un accès réservé aux piétons et cyclistes reliera la rue des Bergers au secteur d'habitat puis à la rue Principale.

Les bâtiments (y compris le commerce) seront conçus selon les principes de la Haute Qualité Environnementale. Ils privilégieront notamment l'utilisation de l'énergie solaire passive et active, et celle du bois en matériau de construction ou/et de bardage.

Le commerce disposera de son propre parking avec accès unique à partir de la rue Principale. La station service ne sera accessible qu'à partir de ce parking.



Création d'une liaison entre la route de Zittersheim et la rue du Cimetière

Les coteaux surplombant la rue du Cimetière constituent un site privilégié pour un développement futur des zones résidentielles de La Petite Pierre en raison de ses facilités d'accès, de son exposition idéale et des vues de grande qualité qui s'offriront aux futurs constructeurs.

Une voie sera créée entre la route de Zittersheim et la rue du Cimetière de façon à créer des lots d'une trentaine de mètres de profondeur permettant tous une orientation des constructions vers le Sud.

Cette voie suivra grossièrement les courbes de niveau avant de descendre vers la rue du Cimetière. Elle aura une emprise de 5m de large au minimum et sera dotée d'au moins un trottoir sur toute sa longueur. Elle comportera également une placette de retournement en son milieu. L'homogénéité du traitement de l'ensemble de la voie devra être assurée en cas d'opération fractionnée.

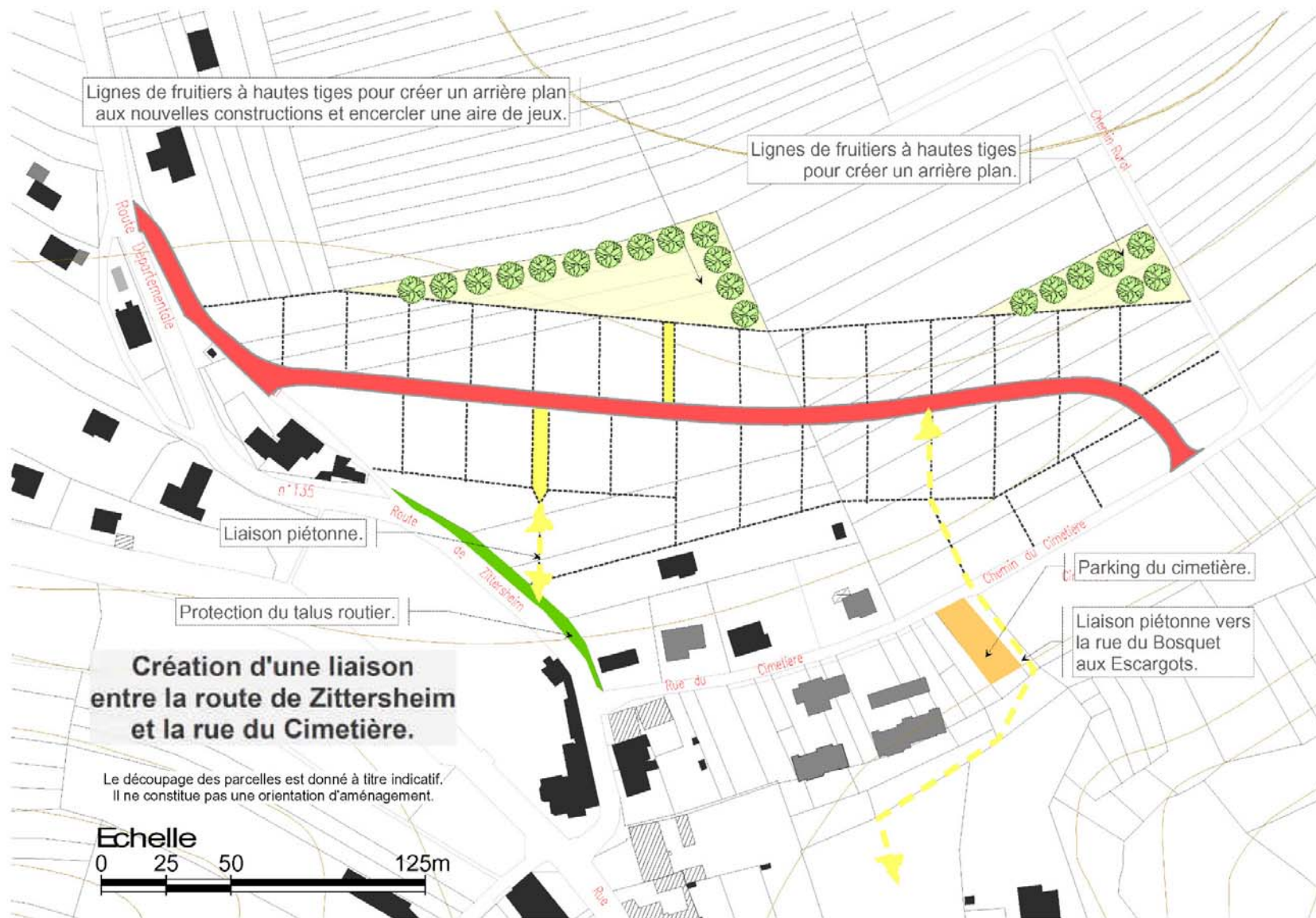
L'aménagement d'une voie privée sera autorisé pour desservir les parcelles proches de la route de Zittersheim qui surplombent le talus routier qui doit être protégé pour des raisons techniques (érosion, visibilité) et paysagères (présence de la Berce du Caucase). Elle sera cependant prolongée par une liaison piétonne jusqu'à la route de Zittersheim.

Une autre liaison piétonne permettra de relier ce nouveau quartier à la rue du Bosquet aux Escargots, créant ainsi une possibilité de parcours alternatif et sécurisé vers le centre.

L'aménagement d'un parking public à proximité du cimetière est nécessaire pour fluidifier le trafic dans la rue et accueillir les véhicules des visiteurs.

Des lignes de fruitiers à hautes tiges seront plantées en contre-haut des nouvelles constructions pour créer un arrière plan et assurer leur intégration paysagère. Elles suivront les lignes de l'ancien parcellaire pour en garder la mémoire.

Le plus grand secteur ainsi planté sera aménagé en son centre d'une aire de jeux ouverte à tous et créera ainsi un lieu d'animation et de rencontre dans ce nouveau quartier.



Prolongement de la rue Principale vers Petersbach au lieu-dit Kreuzmatte

Un vaste espace, libre de construction, sépare la dernière maison de La Petite Pierre en contrebas de la route de Petersbach à celles de la rue Principale. Cet espace est particulièrement important car il est situé sur l'axe majeur de découverte du village et son urbanisation en redessinera l'entrée.

Son aménagement est possible mais doit à la fois, tenir compte du trafic sur la route de Petersbach et s'inspirer des modes d'urbanisation du Faubourg pour créer un ensemble bâti de qualité.

Aussi :

- des aménagements de sécurité seront réalisés si nécessaire sur la route de Petersbach (rétrécissement, gendarmes couchés, ou autres).
- un trottoir devra être aménagé sur toute la longueur de la voie publique.
- l'accès aux garages ou aires de stationnement sur terrain privé devra être conçu de manière à rendre inutiles les manoeuvres sur la voie publique. Une zone de dégagement suffisante sera donc imposée mais, pour tenir compte de cette contrainte, les bâtiments annexes à usage de garage, dont la construction est autorisée à l'alignement ou en recul par rapport à la construction principale, pourront être autorisés à titre dérogatoire en avant et en contiguïté de la construction principale (garage dont l'accès est perpendiculaire à l'axe de la voie publique).
- un effet de densité devra être recherché en façade sur rue. Cette façade devra être valorisée par des clôtures transparentes au regard. Les haies vives et autres plantations de plus de 1m50 seront interdites dans l'espace compris entre le trottoir et la façade sur rue.